



Site Internet <http://blr.environnement.free.fr/>

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE du 2 octobre 2004

Début de la séance à 17 h 15. 52 personnes assistent à la réunion.

A la date de l'assemblée, 74 membres sont à jour de leur cotisation 2004. Parmi ceux-ci, 44 membres sont présents ou représentés.

A l'ordre du jour de cette assemblée générale ordinaire de l'association :

1. Le rapport moral
 - a. Les sentes de Bois le Roi
 - b. La circulation dans Bois le Roi
 - c. Les déchets
 - d. Le contournement de Melun
 - e. L'assainissement des eaux pluviales et le ru de la Fontaine
 - f. Le plan local d'urbanisme
 - g. Les couloirs aériens
 - h. La journée Piétons-Vélos
 - i. Information, communication
2. Le rapport financier
3. Le vote du montant de la cotisation 2005
4. L'élection des administrateurs
5. Point de vue
6. Questions diverses

1/ Rapport moral

Hubert TURQUET, président du Conseil d'Administration, retrace les actions et orientations de l'année

écoulée depuis la précédente assemblée générale qui s'était tenue le 27 septembre 2003.

a. Les sentes de Bois le Roi

Jean Paul Maubert présente le parcours de sentier qui a été inauguré le 11 octobre 2003. Ce parcours, baptisé *les sentes de Bois le Roi*, est désormais pérenne grâce au balisage qui vient d'être mis en place, dans le sens inverse des aiguilles d'une montre, par l'association et avec le concours d'Yvette Chartier et le soutien du Comité départemental de la Fédération française de Randonnée Pédestre.

Cette réalisation ne nous fait pas oublier qu'il y a encore de nombreux sentiers à mettre en valeur et à préserver dans Bois le Roi.

b. La circulation dans Bois le Roi

Jean Charles Fainéant expose les dossiers sur la circulation en bord de Seine entre Melun et Samois.

L'objectif de l'association est 1) de réaliser une promenade piétons-vélos qui irait de Melun à Samois et 2) d'éviter que le quai Olivier Métra ne soit emprunté par trop de véhicules.

Avec les riverains, un projet de rétrécissement des entrées de ce quai a été élaboré et présenté à la mairie. Ces aménagements devraient être intégrés dans le prochain contrat régional de voirie.

Au cours de l'année écoulée, l'association a travaillé avec les parents d'élèves sur la circulation aux abords des écoles. Un projet d'aménagement favorisant la circulation des piétons et des vélos a été également transmis à la municipalité.

c. Les déchets

Le 16 janvier dernier quatre membres de l'association ont visité le centre de valorisation des ordures ménagères de Vaux-le-pénil. Il ressort de cette visite que le processus de traitement n'est pas sans poser des problèmes économiques et écologiques.

Il faut retenir que le taux d'erreur dans la poubelle jaune est relativement important puisqu'il a atteint 25% en 2003.

Le traitement de ces déchets mal triés par les particuliers a un prix de revient 5 fois supérieur à celui de ceux mis dans la poubelle marron.

Un des axes d'amélioration est de mettre dans la poubelle jaune strictement ce qui correspond aux documents diffusés par le SMICTOM. Une autre conclusion s'impose aussi : **limitons dans nos achats la part qui va dans nos ordures** (notamment emballages de toutes sortes).

d. Contournement de Melun

Sur l'initiative de quelques personnes et de Bois le Roi Environnement, une rencontre des associations de défense de l'environnement concernées par ce projet (celles du nord et de l'ouest qui sont mobilisées de longue date contre le projet précédent appelé C5 ainsi que celles du sud de l'agglomération) s'est tenue le 12 mars dernier. C'était une première. Au-delà des échanges d'information, la décision a été prise de faire porter par un député une question écrite au gouvernement. Une deuxième réunion, le 7 mai en mairie de Bois le Roi, a abouti sur l'accord d'une vingtaine d'associations sur la rédaction de cette question et de la lettre d'accompagnement. Cet accord assez large donne du poids à la démarche.

Malheureusement, le député de notre circonscription Didier Julia a par la suite refusé de porter cette question aux ministres.

Suite à ce refus, l'association Seine et marnaise de sauvegarde de la nature a pris des contacts avec les différentes administrations concernées pour mieux connaître le dossier et pouvoir l'attaquer sur les points les plus préjudiciables pour l'environnement.

e. Assainissement

L'eau du nouveau forage qui descend jusque dans la nappe de Champigny est très bonne et ne

présente pas d'atrazine. C'est une excellente nouvelle. Profitons de cette eau telle qu'elle est avant que, dans quelques années, l'atrazine contenu dans le sol au-dessus d'elle ne la gagne. Nous avons demandé à la mairie que cette nouvelle eau ne soit pas mélangée, pour des raisons techniques de maintien en bon état du forage actuel, avec une dose même faible de l'eau de l'ancien forage qui, elle, contient de l'atrazine.

f. Le PLU à BOIS LE ROI

Rappel de la loi SRU de déc. 2000 : dans le PLU, l'urbanisme est vu au sens large et inclut non seulement l'occupation des sols mais aussi l'économie de la commune, la circulation, la qualité des paysages...

A BOIS LE ROI, la procédure du PLU est toujours en cours puisque nous en sommes à la 2ème prolongation de l'enquête publique pour des modifications limitées mais néanmoins importantes du schéma proposé, notamment à la suite d'observations effectuées par notre association. Nous avons tenu au cours de ces derniers mois plusieurs réunions techniques avec Mme DELPORTE et M. NIVERT qui ont permis de faire valoir nos préoccupations.

Entre la version du PLU d'oct. 2002 et le projet tel qu'il se présentait fin 2003, les changements suivants ont été apportés :

- les zones naturelles sont passées de 310 ha à 332 ha
- l'extension projetée de la zone artisanale sur 3 ha de la forêt domaniale a été abandonnée.

Nos demandes suivantes ont été prises en compte:

- passage en zones naturelles de 3 secteurs de bois et de jardins
- passage en espace boisé classé du parc de la mairie, du clos Saint-Père
- instauration d'une distance maximum de la voie publique pour l'implantation d'une nouvelle construction.

Hormis les points de discussion sur l'évolution des surfaces et leur classement, la question de fond qui nous intéresse le plus concerne la philosophie du PLU de BOIS LE ROI à savoir : que souhaitons-nous que la commune devienne dans les 10-20 ans qui viennent ? Une ville banale comprenant un maximum de constructions délimitées par la forêt et la Seine avec des espaces verts en nette régression? Ou une ville dans des espaces boisés, une ville au milieu des arbres et d'espaces naturels préservés, avec un PLU équilibrant à la fois les constructions et un environnement protégé. Il est indéniable que la municipalité (comme toutes les municipalités après les lois de décentralisation de 1982) subit la pression d'intérêts particuliers. Aujourd'hui nous estimons que la qualité du cadre de vie qui fait le charme de BOIS LE ROI est menacé. Le risque de grignotage de parcelles protégées existe réellement. Nous avons en effet noté des demandes insistantes de certains propriétaires :

- projets de construction sur les 50 m de lisière de protection de la forêt
- démarches pour des extensions de construction dans des secteurs non autorisés
- réclamations d'anciens droits datant du POS de 1985 et devenus obsolètes.

Faire un PLU et donner des dérogations créerait non seulement des injustices mais remettrait aussi en cause le bien-fondé de tout schéma d'urbanisme.

C'est pourquoi nous sommes très attentifs à ce que la gestion du territoire de la commune de BOIS LE ROI soit assurée de façon harmonieuse et équilibrée et prenne en considération quelques grands axes :

- récupérer sur d'autres zones les espaces boisés qui auront été construits
- installer en priorité les équipements collectifs prévus dans les structures déjà existantes et appartenant à la commune
- Favoriser en priorité et de manière plus systématique la circulation des piétons et des vélos.

g. Les couloirs aériens

L'association a participé à une manifestation réunissant toute la région parisienne contre les nuisances aériennes et qui s'est déroulée le 4 février.

Le courrier que Bois le Roi Environnement et d'autres associations de notre secteur ont adressé ensemble en janvier dernier à l'Autorité contre les Nuisances Aériennes (ACNUSA) et la réunion qui s'en est suivie le 11 février dernier ont permis d'obtenir des relevés, par vent d'Est, de hauteurs de passage des avions au-dessus de différentes communes dont celle de Bois le Roi.

Ces relevés portent sur les journées du jeudi 12, vendredi 13 et samedi 14 février et concernent les avions décollant ou atterrissant sur un des aérodromes d'Ile de France gérés par Aéroport de Paris. Ne sont pas pris en compte les avions transitant dans le ciel ainsi que les avions venant ou allant à Melun Villaroche.

Ce sont dans ces conditions respectivement 152, 148 et 116 avions qui ont été comptabilisés. La quasi-totalité des avions est passée entre 1000 et 2000 m au-dessus de nos têtes. Mais la dispersion est grande et il y en a autant entre 1000 et 1500 m qu'entre 1500 et 2000 m. (voir ci-après les tableaux concernant la journée du jeudi.)

Ces chiffres confirment l'impression visuelle de ceux qui observent les passages. Les avions sont loin d'être tous à 1800 m. Certains sont même très bas alors qu'ils ont encore 60 km à parcourir avant d'atterrir. Ils vont d'ailleurs rester à cette altitude d'environ 1200 m pendant 40 km avant d'amorcer leur descente finale vers Orly. A cette hauteur, ils sont très bruyants.

Il faut noter que les chiffres communiqués portent sur des journées d'hiver où le trafic aérien est bien moindre que l'été.

L'objectif de l'association est d'obtenir des autorités que l'ensemble des avions qui survolent Bois le Roi soient tous au moins à 1800m et non pas comme le montrent les chiffres entre 1200m et 1800m

Un contact est en cours avec le directeur de l'aviation civile.

h. Journée Piétons Vélos

L'association a organisé la troisième journée Piétons Vélos des Pays de Seine le 30 mai 2004. Les orages de la matinée n'ont pas découragé la trentaine de personnes qui se sont retrouvées pour l'occasion et ont visité, guidées par le maire, la commune de Chartrettes.

i. Information, communication

- **Réunion publique du 20 mars.**

Le 20 mars dernier, 61 personnes ont participé à la réunion publique organisée par l'association. Monsieur Robinet, conseiller général, avait répondu favorablement à notre invitation. 4 thèmes ont été développés : la circulation aérienne, la circulation dans Bois le Roi, le contournement de Melun et l'enquête publique sur le PLU. Les présentations très documentées et les échanges qui ont suivi ont été très appréciés de tous les participants.

- **Communication**

L'association a ouvert en 2003 un **site Internet <http://blr.environnement.free.fr/>**
Et a diffusé à ses adhérents deux bulletins au cours de l'année.

Vote sur le rapport moral : approuvé à l'unanimité.

2/ Rapport Financier

Jean Pierre Teil, vice-président de l'association, présente en remplacement de Dominique Bertin (absent pour des raisons familiales) les comptes du 1^{er} janvier au 31 décembre 2003. Ceux-ci donnent un solde positif de 758,58€

Assemblée Générale du 02 Octobre 2004

Compte financier au 30/09/2004

	DEBIT		CREDIT
Frais Imprimerie	144,50	Cotisations adhérents	1189,00
Assurances	119,40		
Fournitures et fonctionnement	111,83		
La poste	54,69		
TOTAL	430,42		1189,00

SOLDE EXERCICE 2004 = + 758,58

Avoir sur le Compte Courant au 30/09/2004 : + 4156,96 €

Avoir sur le compte livret au 30/09/2004 : + 2700,00 €

Adhérents au 30/09/2004 : 65

Vote sur le rapport financier : approuvé à l'unanimité.

3/ Cotisation 2004

Le conseil d'administration propose à l'assemblée le maintien à 16€ minimum de la cotisation annuelle. Ce montant est quasiment inchangé depuis la création de l'association.

Vote sur le montant de la cotisation : approuvé à l'unanimité.

4/ Election du Conseil d'Administration

Vote à bulletin secret pour le renouvellement de 7 membres du conseil arrivant en fin de mandat. Il y a 7 postes à pourvoir. 6 de ces membres se représentent et il y a un nouveau candidat. P. Letellier démissionne du conseil d'administration. Se présente en plus G. Mazzoccoli

Vote sur la candidature de D. Audemar, D. Bertin, Y. Dupart: 44 pour sur 44 votants.

Vote sur la candidature de J.P. Maubert, D. Taccon, G. Mazzoccoli, C. Le quelleneq : 43 pour sur 44 votants.

5/ Point de vue

Daniel Taccon apporte son point de vue sur *l'environnement : le pouvoir de la parole, le pouvoir de chacun.*

Au-delà même de son rôle essentiel de proposition, de contrôle voir de contestation vis-à-vis des projets ou des pratiques des services publics ou des collectivités locales, une association telle que la nôtre doit, à mon sens avoir une action incitative vis-à-vis des habitants de son domaine d'influence : Bois le Roi en l'occurrence et un peu autour même.

- incitation à décliner localement ce qui est de l'intérêt de tous de façon plus globale
- incitation à faire personnellement les gestes qui sont écologiquement (et souvent économiquement) favorables à la fois pour celui qui les fait et pour la collectivité.

Ce type de convergence d'intérêt, global/local, collective/personnelle est beaucoup plus fréquent qu'on ne le croit et un certain réflexe de méfiance le dissimule le plus souvent.

L'étiquette que l'on pose généralement sur ce type d'attitude s'appelle le civisme ;

Le civisme écologique est peut être celui qui a le plus de chance d'être partagé sans réticences.

La réticence que l'on a quelque fois à faire ce que les autres ne font pas ... tous, ce que l'Etat ou telle autre Autorité nous conseille.

Les conseils de bonne pratique écologique n'échappent pas complètement à ce travers Gaulois.

Mais il suffirait parfois qu'une autre voix, proche, neutre et compétente les explique pour qu'ils soient compris, admis et plus souvent suivis.

Je donne deux exemples :

1/ le compostage des déchets verts

Chacun sait ici qu'il est mauvais écologiquement et économiquement de transporter chaque automne des tonnes de feuilles vers un centre de compostage distant de 20 km alors que ces mêmes feuilles pourraient se composter d'elles-mêmes en tas au fond du jardin.

Cependant beaucoup continuent à charger bac et encombrants de feuilles et certains iront jusqu'à dire :

« On nous fait suffisamment payer pour les ordures, ils ne vont quand même pas en plus nous faire garder nos feuilles »

Ce n'est pas le SMITOM ou le SMICTOM dans ce cas qui parviendront à convaincre d'adopter un autre comportement : ils sont considérés comme juges et partis.

Nos arguments d'association ont plus de chance d'être écoutés, les vôtres ceux des adhérents, pas seulement les 15 personnes du bureau : il faut démultiplier notre message.

2/Autre exemple la circulation douce

Favoriser les déplacements à pied, en vélo ou d'autres modes non polluants, plutôt qu'en voiture, chacun connaît l'enjeu global sur l'effet de serre et local sur la sécurité et la pollution sonore.

Pour y parvenir, il faut rendre possibles, agréables et sûres les bonnes pratiques.

Cela suppose

- des voies séparées pour les vélos
- des trottoirs libérés pour les piétons
- un ralentissement de la circulation automobile
- une limitation du parking auto au profit du parking vélos

Des mesures donc partiellement au détriment des voitures, il faut l'admettre.

Pour y parvenir, il faut certes que la municipalité agisse, mais aussi que les habitants l'acceptent.

Dans une certaine mesure et à long terme en tous cas l'un ne va pas sans l'autre.

C'est le jeu de la démocratie.

La encore, les arguments de l'autorité (municipale en l'occurrence) pour promouvoir certains aménagements allant dans ce sens sont quelques fois reçus avec réticence.

Réticence face à l'autorité, réticence qui interdit une juste appréciation des faits.

Face à un bon projet, tous ne le sont pas, ces réticences seront levées si l'opinion de chacun est nourrie d'arguments et de faits objectifs sérieux et neutres.

En la matière notre association a la compétence, la confiance et l'indépendance requises pour être entendue.

Pour promouvoir les comportements et évolutions que nous préconisons

Il faut donc que nous nous exprimions au-delà de notre cercle interne.

Je plaide pour un certain prosélytisme écologique de chacun des membres de l'association.

Vos convictions n'auront d'influence sur la réalité que si vous les exprimez au quotidien autour de vous.

Le rôle du conseil d'administration est de vous apporter des éléments d'appréciation sur les sujets les plus présents dans notre environnement, au travers des réunions publiques ou du bulletin.

6. Questions diverses

- **Bruit de la station d'épuration**

Un groupe de riverains de la station d'épuration signale le bruit épouvantable que fait cette station depuis plusieurs mois et sollicite une action de la part de l'association. Un rendez vous est pris pour le dimanche 10 octobre pour se rendre compte sur place de cette nuisance.

- **Antenne**

Une autre personne signale l'implantation d'une antenne de 18 m de haut pour les téléphones portables. Outre l'aspect visuel, l'influence des ondes émises sur la santé est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le secrétaire
Corinne Lequellene

Le Président
Hubert Turquet